

Numéro de compte des droits d'accise	Numéro de compte de la taxe d'accise pour demande de remboursement	License Number
Nom de la compagnie		
Adresse postale		
		Code postale
Période visée ► (AAAA/mm/jj) Du À (AAAA/mm/jj)		

ÉNONCÉ DE LA DEMANDE

Volume de production (Hectolitres)	Colonne 1 Quantité Bière ≤ 1,2 % alc./vol		Colonne 2 Droits remboursables	Colonne 3 Quantité Bière ≤ 2,5 % alc./vol		Colonne 4 Droits remboursables	Colonne 5 Quantité Bière >2,5 % alc./vol		Colonne 6 Droits remboursables
		Taux			Taux			Taux	
0 - 2 000		0.259 \$			1.561 \$			3.122 \$	
2 001 - 5 000		0.518 \$			3.122 \$			6.244 \$	
5 001 - 15 000		1.036 \$			6.244 \$			12.488 \$	
15 001 - 50 000		1.814 \$			10.927 \$			21.854 \$	
50 001 - 75 000		2.202 \$			13.269 \$			26.537 \$	
Plus de 75 000 hL ou bière d'au plus 0,5%		2.591 \$			15.610 \$			31.220 \$	
Autre remboursement - Expliquer									
Totaux ►		1*	2**	3*	4**	5*	6**		

Montant total du remboursement/crédit

(Cases 2+4+6)

 7***

* Reporter les quantités des cases 1, 3 et 5 aux cases appropriées du formulaire N10 sous "Quantité".

Quantité totale

(Cases 1+3+5)

 8

** Reporter les montants des cases 2, 4 et 6 aux cases appropriées du formulaire K50B si les montants sont crédités et non remboursables et reporter aux cases appropriées du formulaire N10 sous "Montant payé".

Quantité exclue du calcul aux fins du seuil du volume de production de 75 000 hL (ex.: bière d'au plus 0,5%, production au delà du 75 000 hL, bière reçue et emballée)

 9

*** Reporter le montant de la case 7 au formulaire K50B sous "Total des crédits" si le montant est crédité et non remboursable, et au formulaire N10 sous "Montant total de la demande".

Expliquer la quantité inscrite dans la case 9:

Quantité totale qui affecte le seuil du volume de production de 75 000 hL (telle la bière exportée, réputée exportée, détruite, retournée au stock en voie de fabrication)

(Case 8 - case 9)

 10****

**** Reporter la quantité de la case 10 à la case 9 de l'Annexe 1 - Revenus liés à la bière